

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2025

2025 AA A 20 H 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Alain ROUGIE

Absente : M. HARANG, pouvoir donné à Christian FABRE

Avant de démarrer la séance, Mme le Maire demande aux élus présents l'autorisation de rajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

1/ Vote d'une DM : Mme le Maire explique que suite à la demande du Trésor public, le déficit de **18 000 €** du budget annexe « Lotissement » doit être étalé sur trois ans (soit **6 000 € par an**). Cette somme, inscrite en 2025, a été partiellement consommée par les frais liés aux écoles de Gramat et d'Aynac, les crédits s'avérant insuffisants. Nous proposons d'affecter **2 400 €** provenant de l'excédent du poste « bâtiments publics » pour procéder à l'équilibrage.

2/ Vote de la motion de soutien de l'AMF pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

3/ Actualisation du plan de financement des travaux de rénovation du bâtiment communal composé de la salle des fêtes et de deux logements dans le cadre d'une nouvelle demande de subvention FONDS VERT au titre de l'année 2026

6 VOIX POUR

1/ Approbation procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2025

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 29 octobre 2025 et le met au vote.

6 VOIX POUR

2/ Nomination Secrétaire de séance

M. Jérôme LANDES se propose en tant que secrétaire de séance.

6 VOIX POUR

3/ Délibération choix des entreprises dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des deux logements

Mme le Maire rappelle qu'à l'ouverture des plis, deux lots sont restés infructueux (lot N° 1 – ITE et Lot n° 4 Electricité).

Après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre, ci-dessous les entreprises retenues :

LOT N° 2 – MENUISERIES EXTERIEURES : Entreprise DELNAUD Rocamadour pour un montant de 29 784,74 € HT

LOT N° 3 – ISOLATION DES COMBLES : Entreprise ISO INTER à Objat pour un montant de 5 265,01 € HT

LOT N° 5 – CHAUFFAGE ET VENTILATION : Entreprise LJS à Gramat pour un montant de 19 700,01 € HT

LOT N° 6 – TERRASSE : Entreprise DELNAUD de Rocamadour pour un montant de 6 106,16 € HT

Mme le Maire demande aux élus de valider le choix des entreprises.

6 VOIX POUR

4/ Délibération DM N° 1

Mme le Maire explique que suite à la demande du Trésor public, le déficit de **18 000 €** du budget annexe « Lotissement » doit être étalé sur trois ans (soit **6 000 € par an**). Cette somme, inscrite en 2025, a été partiellement consommée par les frais liés aux écoles de Gramat et d'Aynac, les crédits s'avérant insuffisants. Nous proposons d'affecter **2 400 €** comme suit pour procéder à l'équilibrage.

Imputation	OUVERT	RED UIT	Commentaires
D F 011 615221		1 200,00	
D F 012 6413		1 200,00	
D F 65 65736212	2 400,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		2 400,00
	Réductions		2 400,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	2 400,00
Solde Réductions	2 400,00
Ouv. - Réd.	

6 VOIX POUR

5/ Délibération motion de soutien de l'AMF pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Mme le Maire présente la motion de l'AMF pour la liberté et les moyens d'agir des communes :

À l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. La commune d'Albiac partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par : - La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ; - L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ; - La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune d'Albiac s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux. Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l'AMF sur : - Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ; - Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes ; - Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit. Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose : - La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ; - La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ; - La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ; - La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ; - La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ; - La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier. Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.

Mme le Maire propose de voter cette motion pour soutenir la démarche de l'AMF

6 VOIX POUR

6/ Délibération Modification du plan de financement des travaux de rénovation énergétique du bâtiment public composé de la salle des fêtes et de deux logements dans le cadre de la demande de subvention au titre du fonds vert 2026

Madame le Maire indique que la commune va solliciter pour l'année 2026 une subvention au titre du fonds vert, subvention qui ne lui pas été accordée en 2025. Entretemps, des modifications ont été apportées dans le plan de financement sur les postes SPS et diagnostic DPE. De plus, un diagnostic amiante a été jugé obligatoire dans le cadre des travaux. Le tableau ci-dessous reprend ces modifications et ajouts.

DESCRIPTION	HT	
Architecte et cabinet d'études	24 600,00 €	
SPS	2 880,00 €	
Diagnostic DPE	1 400,00 €	
Diagnostic amiante	3 250,00 €	
Travaux	206 737,00 €	
Agrandissement sdf	9 062,00 €	
TOTAL PREVISIONNEL HT	247 929,00 €	
FINANCEMENTS	HT	%
Fonds Vert	61 989,75 €	25%
DETR	74 378,70 €	30%
Conseil Départemental	21 000,00 €	8,47%
Conseil Régional	39 262,84 €	15,83%
TOTAL	196 631,29 €	79,31 %
Part collectivité fonds propres	11 297,71 €	
Emprunts	40 000,00 €	20,69%
TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES	247 929,00 €	100%

6 VOIX POUR

INFORMATIONS DIVERSES

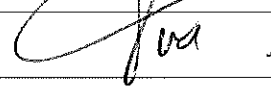
Cinéma en plein air : Mme le Maire propose que la commune se porte candidate pour l'été 2026

Commission électorale : Elle s'est tenue le samedi 6 décembre. A cette date, la commune dénombre 103 votants.

Noël des enfants : Le village de Noël a été réalisé par des élus et des bénévoles. Cette année, la distribution des jouets se fera par le Père Noël sur la place de la Halle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.

COMPTE RENDU APPROUVE LE :

Marie BERTHOUMIEU	
Elu secrétaire de séance	